Piedmont, le _____2024

Municipalité de Piedmont
A/S : Madame Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière
670, rue Principale
Piedmont Québec J0R 1K0

Objet : Demande d'accès à l'information et/ou documents

Madame,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir les informations et/ou documents énumérés ci-dessous de l'emplacement suivant:

Emplacement visé :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Faire parvenir les documents : par courrier ☐ par courriel ☐
(Cochez la case appropriée)

Signature :	
Nom, prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

Je consens à l'utilisation de mes renseignements personnels pour répondre à ma demande d'accès à l'information ☐

FRAIS À PAYER

À jour au 1er janvier 2024
Ce document a valeur officielle.

chapitre A-2.1, r. 3

Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

SECTION II

DOCUMENTS DÉTENUS PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX

9. Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal sont les suivants:

a) 18,25 $ pour un rapport d'événement ou d'accident;

b) 4,50 $ pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan;

c) 0,53 $ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation;

d) 0,45 $ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 $;

e) 3,65 $ pour une copie du rapport financier;

f) 0,01 $ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants;

g) 0,01 $ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un referendum;

h) 0,45 $ pour une page photocopiée d'un document autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes *a* à *g*;

i) 4,50 $ pour une page dactylographiée ou manuscrite.

D. 1856-87, a. 9; D. 1844-92, a. 3.

Initiales